



Amap Les Poulettes du Brevon



Contrat d'engagement pour la saison 2019

Entre l'adhérent (nom, prénom) : _____

Numéro d'adhérent OdAmap :

Obligatoire

--	--	--	--	--	--	--

Téléphone : _____

AMAP émettrice Deux 1^{ères} lettres du nom S é q u e n c e

Et la productrice : Arlette Piccot, 74470 Lullin, arlette.piccot@orange.fr, 06.83.61.06.25

Lieu de distribution : Annemasse, 36 rue du Château Rouge

La Productrice s'engage :

- à faire livrer ou livrer en un lieu, un jour et un horaire déterminé, les œufs produits par ses soins
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association « Les Poulettes du Brevon ».

L'Adhérent s'engage :

- à venir chercher ou faire prendre ses œufs en un lieu, un jour et un horaire déterminés avec le contenant adapté
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, **les chèques à l'ordre de Mme Arlette Piccot**
- à assurer la distribution des œufs si possible
- à accepter les aléas de la production sur le volume de la livraison en œufs
- à respecter les principes de Charte des AMAP, statuts et règlement intérieur de l'association « Les Poulettes du Brevon »
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé.

Pour permettre à Arlette Piccot, productrice, de pérenniser son exploitation tout en continuant à respecter ses poules, ses adhérents et participer à enrichir la biodiversité, le prix de l'œuf a été fixé à 0,57 euros

Le contrat à Annemasse prévoit 18 distributions : 16 distributions fixes et 2 volantes au moment des pics de ponte.

Cochez la quantité d'œufs et libellez les chèques à l'ordre d'Arlette Piccot

Dates de dépôt chèques	6 œufs	8 œufs	10 œufs	12 œufs	15 œufs	18 œufs	20 œufs	24 œufs	30 œufs
En 1 fois À réception	61.56	82.08	102.60	123.12	153.90	184.68	205.20	246.24	307.80
En 2 fois Mai et septembre	2x30.78	2x41.04	2x51.30	2x61.56	2x76.95	2x92.34	2x102.60	2x123.12	2x153.90

❖ (Contrat 9 œufs : 92.34 ou 2 x 46.17)

Le monnaie-œuf est un crédit qui permet à l'adhérent de disposer d'œufs supplémentaires par rapport à son contrat initial et d'en bénéficier à sa guise sur simple demande. Ainsi il pourra ajuster sa demande à son besoin ponctuel. Il est aussi indispensable pour Arlette pour réguler son stock.

3 douzaines	5 douzaines	7 douzaines	9 douzaines	12 douzaines
20,52	34,20	47,88	61,56	82,08

L'AMAP Les Poulettes du Brevon, OdAmap – Maison des associations, Espace MLK – Rue du Docteur Baud – 74100 Annemasse, lespoulettesdubrevon@gmail.com a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement.

Fait en 2 exemplaires (Adhérent, Productrice)

A, le
Signature de l'Adhérent

A Lullin, le 13 avril 2019
Signature de la Productrice

Dates de distributions Œufs 2019

Distributions à **Annemasse**, local d'Odamap,
36 rue de Château-Rouge
Le mardi de 18h à 19h45

Mois	Distributions du mardi
Mai	14 - 28
Juin	11 - 25
Juillet	9 - 23
Aout	6 - 20
Septembre	3 - 17
Octobre	1 - 15 - 29
Novembre	12 - 26
Décembre	10